

« PLAN DE SURETE D'INSTALLATION PORTUAIRE »

**SURTEO VOUS ASSISTE DANS LA REDACTION DE VOTRE PLAN DE SURETE
D'INSTALLATIONS PORTUAIRES.**

CETTE MISSION PRESENTE TROIS AVANTAGES :

**1/ BENEFICIER DE
L'EXPERIENCE DE SURTEO
EN SURETE PORTUAIRE**

**2/ PROFITER D'UN REGARD
EXTERIEUR DANS UNE
LOGIQUE
D'AMELIORATION ET DE
CONFORMITE**

**3/ OPTIMISER VOTRE TEMPS
ET VOS MOYENS**

Un Plan de Sûreté d'Installation Portuaire (PSIP) est un document obligatoire qui fait l'objet d'une approbation par l'autorité administrative. S'il est mal rédigé, ce document engendre plusieurs risques en terme de conformité lors d'un audit, ou d'image vis-à-vis des autorités, et de temps consacré à l'amender, sans compter son inefficacité opérationnelle.

En vous aidant à organiser et optimiser les moyens humains et matériels dédiés à la sûreté de votre installation portuaire, Surteo vous permet d'obtenir un document opérationnel et garant de votre conformité réglementaire.

*Pour vous aider à élaborer votre Plan de Sûreté
d'Installation Portuaire,*

*Surteo vous propose son expertise à travers un
accompagnement adapté.*

Notre action se déclinera de la façon suivante :

- Etat des lieux des pratiques existantes en matière de sûreté portuaire, dont l'évaluation de sûreté
- Identification des adaptations nécessaires en terme d'organisation et/ou de moyens
- Appui à la rédaction des différentes procédures opérationnelles

Surteo s'engage à vous livrer un PSIP rédigé conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 et vous accompagne si nécessaire à la présentation en Comité Local de Sûreté Portuaire.

*Surteo collabore avec l'Organisation Maritime Internationale et bénéficie de l'expérience acquise aux
côtés de grands opérateurs portuaires français et étrangers.*

SURTEO

Tel: +33(0)6.14.33.11.24

contact@surteo.com

www.surteo.com